

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 28

AVIS sur le rapport d'évaluation environnementale

Membres présents Soit	21
Nombre de voix représentées	30
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	7
Nombre de voix représentées	7
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	37
Ayant pris part au vote : 37 voix exprimées	
Pour : 37 Contre : /	

La règle du quorum est
(37 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 07 juin 2018 à 18h30 à Giey sur Aujon sous la présidence de Madame Marie-Claude LAVOCAT, Vice-Présidente.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Vu l

A note relative au rapport d'évaluation environnementale transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Après avoir entendu Isabelle MEURILLON, chargée de mission au GIP, présenter les objectifs, les différents documents composant ledit rapport et illustrer la présentation par des exemples ;

Délibère :

Le Conseil d'administration émet à l'unanimité un avis favorable relatif à l'évaluation environnementale qui sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale.

Le 07/06/2018

La Vice-Présidente du GIP



Marie-Claude LAVOCAT

Le Commissaire du Gouvernement

03 JUIL. 2018